

# **OPAH & OPAH-RU**

**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** sur l'ensemble du territoire

Une action exceptionnelle de **rénovation des logements privés** est lancée sur le territoire de Seine Normandie Agglomération (SNA) avec **trois nouvelles Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)** dès maintenant :

>> une OPAH sur l'ensemble des communes de l'agglomération (3 ans),

>> une OPAH-RU sur la ville de Vernon (5 ans),

>> une OPAH-RU sur la ville des Andelys (5 ans).

## Qu'est que l'OPAH?

- >> Un dispositif d'aides financières
- Un accompagnement gratuit par un professionnel: technique, financier et administratif

#### Qui est concerné?

Ces dispositifs s'adressent :

- » Aux propriétaires privés occupants, qui désirent améliorer ou adapter leur résidence principale,
- » Aux propriétaires bailleurs, qui souhaitent améliorer un logement en location afin de proposer un bien de qualité à loyer modéré,
- » Aux copropriétés qui souhaitent effectuer des travaux dans les parties communes (OPAH-RU).

Conseils gratuits auprès des locataires, investisseurs ou futurs accédants





## Votre rôle en 2 étapes

- Vous êtes en contact avec un propriétaire qui souhaite réaliser des travaux
- Vous l'orientez vers les permanences prévues à Vernon, Les Andelys, Pacy-sur-Eure ou Vexin-sur-Epte ou transmettez les coordonnées de Citémétrie.

#### Si la personne est éligible, elle sera prise en charge par l'opérateur CITEMETRIE.

- 1) Visite du logement, élaboration et transmission d'un rapport;
- 2 Recherches des devis par les propriétaires, relecture de l'opérateur;
- 3 Montage des dossiers de subventions ;
- 4 Accord de subventions ;
- 5 Programmation et réalisation des travaux ;
- 6 Transmission de l'ensemble des factures ;
- Versement des aides.

## Principes importants à respecter

- 🛱 Les propriétaires sont invités à déposer leur dossier avant le démarrage des travaux.
- 👤 Les travaux doivent être réalisés par des professionnels agréés (ou en auto-réhabilitation encadrée).
- € Les subventions sont versées à la fin des travaux, sur factures.







Vous pouvez nous rencontrer lors des permanences, sur rendez-vous:

1er mercredi du mois

9h-12h

**VERNON** 

**CCAS** 

3ème mercredi du mois

9h-12h

**VEXIN-SUR-EPTE** 

Mairie - Espace France Service Mairie - Salle des mariages

2ème mercredi du mois

14h-17h

LES ANDELYS

Maison de la Famille et

des Solidarités

4ème mercredi du mois

9h30-12h30

**PACY-SUR-EURE** 

